

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1856

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	28 875 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts (<i>ligne nouvelle</i>)	28 875 000	0
TOTAUX	28 875 000	28 875 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer 500 postes (ETP) au sein de l'Office National des Forêts (ONF).

Le changement climatique, les risques croissants de feux et les difficultés sanitaires pesant sur les forêts françaises requièrent une gestion forestière de qualité dans les forêts publiques. Pour que celle-ci puisse perdurer, l'ONF doit être doté d'effectifs suffisants.

Pourtant, 38 % des effectifs de l'ONF ont été supprimés au cours des 20 dernières années. Il en résulte que les surfaces à gérer par chaque agent ont fortement augmenté, ce qui a pour conséquence une diminution de la qualité de la gestion forestière publique, des missions de surveillance de dépôts de feux et de suivi sanitaire des peuplements. Les conséquences pour les forêts publiques sont lourdes.

En 2023, 95 postes supplémentaires pourraient être supprimés à l'ONF. Le présent amendement vise au contraire à augmenter les crédits alloués à l'ONF, afin de recréer 1000 postes précédemment supprimés, étant donné le contexte climatique. Si cette augmentation peut paraître forte, elle est en réalité adaptée aux circonstances climatiques actuelles, et permet d'éviter de fortes dépenses de gestion de crise (incendies, épidémies sanitaires). Elle ne représente que le quart de l'augmentation nécessaire pour retrouver les effectifs de 1999, permettant d'accomplir toutes les missions de l'ONF d'après le Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel.

Ce surplus de budget devra donc servir au recrutement de fonctionnaires assermentés et d'ouvriers forestiers.

Depuis 4 ans, l'ONF ne recrute plus de fonctionnaires. Pourtant, ce statut est obligatoire pour rechercher des infractions au quotidien (exploitations, circulation en forêt, chasse) et pour les missions de police pilotées (défense des forêts contre l'incendie, chasse).

Nous proposons donc que la recreation de ces 4000 emplois soit réalisée à 55 % fonctionnaires (2200) 45 % ouvriers forestiers (1800). C'était le ratio des effectifs de l'ONF en 1999.

Le coût total de la création de 500 ETP sur un an serait de 28 875 000 euros.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, le présent amendement :

- minore de 28 875 000 euros en AE et CP l'action 27 du programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »
- abonde de 28 875 000 euros en AE et CP un nouveau programme intitulé « Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts ».

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l'article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » et proposons que le Gouvernement lève le gage.

Cet amendement répond à une problématique soulevée par de nombreux acteurs, y compris plusieurs syndicats. Il a été travaillé en lien avec l'association Canopée.